

Commune de
MONTROND LE CHÂTEAU (Doubs)



ARRETÉ MUNICIPAL
PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Rue du Tilleul

LE MAIRE DE MONTROND LE CHÂTEAU,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2213-1

VU le code de la voirie routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée,

Considérant que pour permettre le renouvellement d'une conduite d'eau potable puis des travaux de voirie et assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise TP MOUROT sise à 25300 SILLEY, de l'entreprise BONNEFOY sise à SAONE et les usagers de la voie, une réglementation temporaire de la circulation s'impose selon les dispositions suivantes :

ARRÊTE

ARTICLE 1

La circulation et le stationnement seront interdits rue du Tilleul durant les travaux jusqu'au 31 octobre 2023 de 7 h 30 à 17 h 45 du lundi au vendredi.

Seuls les riverains de la rue du Tilleul et les secours pourront accéder à la rue du Tilleul.

ARTICLE 2

La signalisation de proximité au droit et aux abords du chantier devra être efficace, adaptée pendant les interruptions et enlevée à la fin des travaux, sous contrôle des services de la commune par la société en charge des travaux. Elle sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par arrêté du 6 novembre 1992 modifiée et complétée.

ARTICLE 3

Les lieux seront maintenus en parfait état de propreté et la chaussée sera remise strictement en l'état à l'issue de l'intervention en respectant notamment le cahier des charges « ouverture et remblayage des tranchées » de la CCLL.

ARTICLE 4

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

L'Entreprise TP MOUROT de SILLEY, L'entreprise BONNEFOY sise à SAONE

La Gendarmerie de Saint-Vit,

Le Maire,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à MONTROND LE CHATEAU le 1^{er} juillet 2023,

Le Maire



Angèle PRILLARD